



Fonds des Nations Unies
pour la Population

Terme de référence pour établissement de partenariat avec des radios de proximités pour la diffusion de messages sur la prévention et la prise en charge des fistules dans les zones couvertes par le projet fistule.

I- Contexte et Justification

Le Fonds des Nations Unies pour la population est à son sixième Programme de coopération avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Initialement prévu de 2009 à 2013, cette coopération a été étendue jusqu'en 2016.

Ce programme, en lien avec les priorités nationales contribue à maintenir les efforts et à accroître les actions afin (i) d'assurer l'accès universel à la Santé de la Reproduction; (ii) de soutenir les stratégies de population et développement; (iii) de promouvoir l'égalité de genre, l'équité, de contribuer à la responsabilisation des femmes; (iv) de promouvoir une conscience et une compréhension des questions de population et leurs liens avec celles du développement.

Dans cette perspective, un vaste programme de santé de la reproduction est mis en œuvre. La prévention et la prise en charge des fistules obstétricales occupent une place de choix dans le cadre des interventions.

La Fistule obstétricale est la conséquence d'un accouchement prolongé où, dans la majorité des cas, l'enfant meurt in utero et où la femme se retrouve avec des pertes d'urines et où de selles permanentes. La fistule obstétricale touche énormément de femmes dans le monde. Cependant elle demeure une maladie encore méconnue par la population. La porteuse de fistule obstétricale est en général stigmatisée et rejetée par la société; elle se cache n'osant pas parler de sa maladie. La fistule obstétricale peut être prévenue entre autres par une fréquentation des services de santé par les femmes tout au long de leur grossesse, un accouchement sous assistance médicale et par un renforcement des compétences des prestataires de santé, l'abandon de certaines pratiques traditionnelles comme les mariages précoces, l'excision.

Le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, en collaboration avec l'UNFPA et avec l'appui financier de l'Agence de Coopération Internationale de la Corée

(KOICA) met en œuvre depuis 2012 un projet de « prévention et de prise en charge des fistules obstétricales dans le Centre, Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire ».

Ce projet est bâti autour de trois stratégies :

- **Le renforcement des capacités opérationnelles des 9 centres cibles et des compétences techniques des prestataires de santé** pour la prise en charge des patientes porteuses de fistules obstétricales ;
- **la mobilisation communautaire** afin de réduire l'influence des **facteurs favorisants** des fistules obstétricales.
- **La réinsertion sociale des ex-porteuses de fistules obstétricales** à travers un appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus.

Le volet de la communication pour le changement de comportement doit être soutenu. L'information des populations sur les facteurs favorisant la survenue des fistules et aussi la prise en charge des fistules obstétricales doit être partagée. Les communautés doivent être sensibilisées à orienter leurs cas vers les centres fistules. Il est donc prévu d'utiliser les canaux de communication tels que les radios de proximité émettant en langues locales et en français pour réaliser les défis ci-dessus mentionnés.

C'est dans cette perspective, que des partenariats seront noués entre l'UNFPA et des radios de proximité dans les zones d'intervention dudit projet conformément à un cahier de charge.

Afin de choisir les radios partenaires, l'UNFPA soumet cette démarche de manifestation d'intérêt.

II- Objectifs du recrutement

Sélectionner 6 radios communautaires répondant aux critères ci-dessous ; Les radios sélectionnées participent à la sensibilisation de la population sur les questions de santé de la reproduction notamment les fistules obstétricales, la lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes.

III- Tâches des radios sélectionnées

Les radios partenaires sont chargées de:

- Assurer la couverture médiatique des activités de fistules (caravanes, campagnes de sensibilisation, contribuer à la recherche actives de femmes et de jeunes filles porteuses de fistules obstétricales)
- Participer à la mobilisation des patientes porteuses des fistules en amont des caravanes.
- Assurer la réalisation et la diffusion de productions radiophoniques (spots, magazines, reportages) sous la supervision de l'UNFPA sur les questions de santé de la reproduction, violences basées sur le genre et sur les pratiques traditionnelles néfastes.

- Diffuser des productions radiophoniques et de « prêts à diffuser » sur la santé de la reproduction et les autres problématiques selon le mandat de l'UNFPA.
- Diffuser des prêts à diffuser sur les actions visant à l'autonomisation de la femme, les violences faites aux femmes
- Diffuser des informations sur les questions de planning familial
- S'associer aux campagnes d'informations organisées par l'UNFPA à l'occasion des journées commémoratives mandataires
- S'associer aux différentes campagnes fistule (sensibilisation de masse et caravanes opératoire fistule)

IV- Résultats attendus

- 6 radios communautaires dans les zones du projet sont sélectionnées.
- les populations des zones cibles sont informées des actions de l'UNFPA visant à améliorer les questions de santé de la reproduction dans le pays
- Les populations des zones cibles sont sensibilisées à la problématique des fistules obstétricales et informer des mesures de prévention, de l'existence d'un traitement chirurgical, ainsi que des centres de traitement.
- Les patientes porteuses des fistules ne restent plus isolées longtemps avec leur mal, mais sont orientées vers les centres de prises en charge.
- Un accroissement de la fréquentation des centres de santé des zones cibles.

V- Caractéristiques requises

- Être membre du réseau des radios communautaires, ou du réseau des radios professionnelles de communication
- Avoir de l'expérience dans la diffusion de messages et/ou de reportage sur les questions de population et développement, santé de la reproduction y compris les fistules obstétricales.
- N'avoir jamais été mêlée à un quelconque scandale
- Être une radio apolitique (sans obédience politique).
- Couvrir au moins une des zones du projet fistule (Man, Séguéla, Bondoukou, Bouaké, Korhogo, San Pedro, Bouna, Gagnoa, Abidjan)
- Avoir une grille de programme intégrant les thématiques de santé diffusées dans au moins trois langues nationales
- Avoir une grande zone géographique de couverture
- Emettre des émissions de santé de la reproduction en langues locales et en français

VI- Les modalités de recrutement

Les termes de référence seront publiés avec appel à candidature.

Les candidatures des radios seront étudiées par un comité de recrutement composé notamment de membres de l'UNFPA et du Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida, le Ministère de la communication et le ministère de la solidarité, de la famille de la femme et de l'enfant.

VII- Durée du partenariat

Le partenariat couvrira une période minimale de six mois jusqu'à la fin du projet (2015)

VIII- Pratiques sur le terrain

Un protocole d'accord sera signé par l'UNFPA et la radio. Chaque partie sera soumise au respect des termes de ce protocole.

Les radios sélectionnées bénéficieront d'un Kit reportage (lot d'équipement radio dont le contenu sera décrit dans le protocole d'accord).

IX- Evaluation des radios

Elle se fera selon une fiche préétablie élaborée en même temps que le protocole d'accord.

X- Contenu du dossier de candidature

- Présentation de la radio (localisation, moyens logistiques, capacité technique, couverture géographique, langues de communication....)
- Copie de l'autorisation de création et d'émission par les autorités compétentes
- Prestations proposées dans le cadre du partenariat